Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 18 Janvier 1905. — No. 10

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.00

TARIF DES ANNONCES
Une insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA est publié et imprimé tous les mercredis par ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba, Canada.

LES BONS CANADIENS ET LES MAUVAIS FRANÇAIS

"On dirait que la page est d'hier. Les voilà tous, sortis de toutes les Loges maçonniques, celui-ci qui se cache en déguisant son écriture, celui-là qui se vante de bien servir la république, magistrats, avocats, professeurs, officiers même, hélas! correspondants masqués ou découverts du Frère Vadecard, et, avec eux, toute cette foule de louches anonymes, gens "de basse condition", promus par M. Combes au rang de "délégués administratifs", dans cette circulaire fameuse que Gauthier de Clagny a flétrie d'un titre ineffaçable, en l'appelant le "Code la délation".

"Tacite rapporte qu'un jour où quelqu'un proposait au Sénat de supprimer les récompenses des accusateurs, lorsqu'un homme accusé se serait donné la mort avant le jugement, Tibère s'y opposa en prenant parti pour les accusateurs, se plaignit que les lois perdaient leur sanction, que la République était au bord du précipice... C'est tout à fait la thèse de M. Combes et sa conception de la "défense républicaine." Comme la semaine dernière, on le pressait de questions sur ces "délégués", nouvelle sorte de fonctionnaires occultes, il répondit: "Ah! vous voudriez bien désarmer le gouvernement mais le gouvernement n'entend pas se démunir!..."

Se démunir, cela veut dire licencier la bande d'espions qui, dans chaque commune, sont chargés de surveiller et de dénoncer les citoyens, et que servent à payer ces fonds secrets de l'intérieur.

"Ainsi, dit Tacite, en faisant un appel aux délateurs; et cette race d'hommes, née pour la ruine publique, et que nul châtiment ne reprima jamais assez, était encouragée par les récompenses.".

***

Et plus loin, qualifiant comme ils le méritent ce ramassis de tricoches et de cassolets du triangle maçonnique qui s'appellent la-bas la "République française"—et qui s'appellera désormais la "République des francs-mouchards"— le comte de Mun ajoute:

"Au reste, si Tibère offusque M. Combes et ses amis, je consens à leur infliger seulement le souvenir plus récent, et dont ils ne pourront être que très fiers, de la Convention et des Comités révolutionnaires. C'est le même système de gouvernement.

"Les jacobins de province dénonçaient aux jacobins de Paris, qui dénonçaient au comité du Salut public, comme les francs-maçons départementaux dénoncent aux franc-maçons de la rue Cadet, qui dénoncent au ministère. L'analogie est entière. Un témoin écrivait en l'an III: Les jacobins, avec leurs quatre cents membres très actifs à Paris, et les quatre mille autres non moins dévoués dans les provinces représentaient la force vive de la Révolution. Taine les appelle une petite féodalité de brigands, superposée à la France conquise. Ce système de gouvernement dit Cambon à la Convention, 13 le brumaire an III, en simple surveillance, coutait 591 millions par an! Les fonds secrets d'alors.

***

On voit maintenant où passe le milliard des congrégations religieuses de France; c'est à dire le patrimoine des vraies libertés la liberté de la charité, la liberté de l'enseignement, la liberté de la religion. En parlant de la délation maçonnique qui sévit plus particulièrement dans l'armée, écoutez ce qu'en dit le même bon français.

"J'entends bien qu'aujourd'hui, les victimes des dénonciateurs ne sont plus condamnés, comme les Romains, à tendre leur gorge au lacet ou leur bras au couteau, ni, comme les Français d'il y a cent dix ans, à périr sur l'échafaud. Mais il y a d'autres manières de mourir.

"Depuis que défilent sous nos yeux les fiches infâmes, depuis que s'étale au grand jour ce commerce scandaleux auquel furent livrés l'avenir, l'honneur, l'intérêt de tant de soldats fidèles quelqu'un a-t-il fait le compte de toutes les carrières brisées, de tous les espoirs déçus, de tous les droits méconnus?...

Combien sont ainsi morts à la peine, enfermant leurs amertumes dans la tristesse du silence professionnel?

Pourquoi? Ah! toujours pour le même motif, qui revient comme le stupide rabâchage d'un maniaque, à la fin de ces rapports de police secrète, tour à tour grotesques et odieux, où depuis quatre ans les agents de la franc-maçonnerie souillent les officiers de leur humiliante inquisition. va à la messe ostensiblement entend la messe, mais dans une chapelle! va à la messe avec un livre! accompagne sa femme à la messe, l'y mène en voiture! a mis ses enfants dans un collège religieux, envoie ses enfants chez les Frères:

"Voilà quelle persécution a frappé ces hommes! Ce n'est pas, il est vrai, comme pour les victimes de Tibère, le sang de leurs veines qu'on a repandu, c'est celui de leur âme! Lequel en coulant fait souffrir davantage!

Quand les hommes du Grand Orient frappés au front, ont voulu défendre le long exercice de leur tyrannie, ils n'ont pas même essayé de le faire. Au contraire, ils ont revendiqué le droit de la délation et son usage comme l'exercice d'un devoir.

"La cause est entendue: eux-mêmes ont prononcé. Oui, il faut l'avouer, l'unité morale est brisée, et il y a deux France, celle de la franc-maçonnerie qui dénonce, et la notre qui est dénoncée. Tardive et douloureuse revanche, trop chèrement payée, car elle l'est au prix du vieil esprit militaire.

Ainsi, l'armée déchirée, les officiers espionnés, leur avenir livré au bon plaisir de la franc-maçonnerie, tous les citoyens placés officiellement sous la surveillance de ses agents, voilà l'œuvre et le système de gouvernement de M. Combes."

Le 18 Juin 1904, à la chambre des députés de France, au cours de l'interpellation de M. Prache sur le rôle et la puissance de la Franc-Maçonnerie le président du même grand orient de France, le V∴ F∴ et "citoyen" Lafferre, a fait les déclarations suivantes: Nous citons textuellement. Elles sont absolument authentiques:

"La maçonnerie n'a jamais rien eu de caché pour le gouvernement". (Parbleu!... Le gouvernement, c'est elle! l'Etat, c'est la Loge). "La maçonnerie est libre. Elle échappe à toutes les influences" (Parbleu! Elle est au-dessus des lois). "M. Prache reproche surtout à la Maçonnerie d'être une association secrète. Le gouvernement ne détruira pas la maçonnerie sous peine de se détruire lui-même (sic).

"La République est animée de l'esprit maçonnique. Le jour où elle ne l'aura plus elle périra parcequ'elle n'aura plus de raison d'être" (sic).

***

L'aveu, cette fois, part de haut. Il est d'un cynisme complet. C'est bien la maçonnerie qui est la maîtresse absolue de la République française. C'est la Maçonnerie qui est le gouvernement même de la France. Oui la Maçonnerie inspire toute sa politique, oui l'esprit maçonnique anime tous ses gouvernants. Méditez bien cela bons Canadiens et vous bons Français de tous partis, conservateurs et libéraux!

***

Et c'est pour avoir eu la "témérité" de flétrir cette République là, après l'avoir vue de ses propres yeux, lors de son récent passage à travers la France—la vieille patrie de ses ancêtres, toujours chère à son cœur de bon français et de bon canadien; c'est parceque Monseigneur l'Archevêque du diocèse de Saint-Boniface, a osé prémunir ses bons canadiens contre les mauvais français, contre leurs mauvais exemples, contre leurs mauvaise propagande, contre leurs mauvais principes et leurs mauvais écrits, contre l'influence maçonnique enfin qui menace notre paix religieuse, la stabilité de nos institutions fondamentales, nos libertés les plus chères; c'est pour avoir commis ce crime-là que l'une des gloires du Canada, l'un de ses plus grands patriotes est vilipendé dans un journal de langue française publié par un homme qui a eu l'honneur de servir dans l'armée française.

***

Bons canadiens, que cet édifiant spectacle vous fasse réfléchir! Qu'il vous fasse enfin comprendre où l'on veut vous mener au nom du "libéralisme" au nom des "idées modernes".

Séparez-vous complètement des mauvais français, ces artisans de discorde civile, ces missionnaires "in partibus" de la délation maçonnique et de la ruine nationale. Unissez-vous! Défendez-vous— Votre salut présent et futur est à ce prix...

PRO ECCLESIA ET PONTIFICE.

AVIS

Immatriculation

Dans les chancelleries consulaires des Belges résidant à l'étranger

Conformément à une circulaire du Ministère des Affaires Etrangères, en date du 15 mai 1900, les Belges résidant à l'étranger peuvent, après avoir justifié de leur nationalité, se faire inscrire sur un régistre matricule tenu à cet effet dans la chancellerie de chaque poste consulaire de Belgique.

L'inscription au régistre a lieu gratuitement.

Toute dans l'intérêt des Belges, cette mesure procure notamment aux personnes incrites, un moyen de démontrer que leur établissement à l'étranger étant fait avec esprit de retour, elles désirent conserver leur nationalité (art. 17 du Code civil) et leur permet en cas de besoin d'entrer en rapports avec le consulat.

Des certificats d'immatriculation sont remis, s'il y a lieu, aux intéressés qui en font demande; la délivrance et le visa de ces documents sont soumis aux droits fixés par les numéros 29 et 30 du tarif annexé à la loi du 22 octobre 1897.

Les consuls sont autorisés à accorder remise totale ou partielle des dits droits.

A. J. H. Dubuc.
Vice Consul de Belgique.

9

Le Manitoba.
Mercredi 18 Janvier 1905

M. Borden

C'est avec un vif plaisir que nous saluons le retour prochain de M. Borden aux Communes du Canada.

M. Borden, défait dans sa propre province, défait même dans son comté, avait manifesté le désir de se retirer de la politique.

Les députés conservateurs ont tenu un caucus à Ottawa, le 10 du mois ; M. Borden n'y était pas, mais il avait fait part de sa determination par lettre. Le caucus a passé une resolution demandant à M. Borden de reconsidérer sa décision.

M. Borden s'est rendu aux désirs de ses amis.

La presse, libérale et conservatrice, exprime de la satisfaction.

M. Borden aura comme lieutenants des hommes comme MM Monk, Foster, Bergeron, Clark, Northrup.

EXCELLENTE NOMINATION

Le gouvernement Roblin vient de nommer l'hon. A. A. C. LaRivière, commissaire de l'immigration pour le Manitoba, avec mission spéciale de s'occuper de recruter des colons de la Nouvelle-Angleterre et de la province de Québec.

Le gouvernement local a fait là une excellente nomination, dont il convient de le féliciter L'Hon M. LaRivière aussi mérite des compliments bien sincères

L'Hon. M. LaRivière aura ainsi l'occasion de mettre encore une fois, et dans une sphère bien importante, son activité au service de se compatriotes.

Nous sommes certains à l'avance que M. LaRivière donnera une nouvelle impulsion à la colonisation canadienne-française surtout et augmentera ainsi notablement notre groupe, si peu nombreux et si en quête de recrues.

Notes Politiques

La sesion fédérale est ouverte. Nous publions ailleurs le discours du trône.

:o:

La campagne électorale dans Ontario est très vive Nous espérons dans le succès des conservateurs. Notre directeur, M. Joseph Bernier, a été appelé, lundi dernier, à prendre part à cette campagne ; il a quitté Winnipeg hier pour Ontario.

:-o-:

Sir Wilfrid Laurier vient de donner un siège à M. Greenway sur la première rangée de la Chambre des Communes. En avant nos persécuteurs, toujours ! Par contre, M. Cyr est tout à au fond de la salle, près de la porte, tout prêt à sortir.

:-o-:

Il est question d'augmenter la représentation de la ville de Winnipeg à la Législature provinciale. Nous croyons que ce serait juste ; Winnipeg a certainement droit à plus de trois députés. Vingt-quatre par cent de la population habite Winnipeg.

o

Le club des Jeunes Conservateurs a tenu, jeudi soir, une fort belle séance, l'Hon. M. Hugh, John Macdonald. L'Hon. M. Roblin et M. Sanford Evans yont adressé la parole.

EN FRANCE

Les dépêches nous apprennent la chute du ministère français.

Nous saluons avec enthousiasme la défaite de M. Combes.

M. Combes a été depuis trois ans le persécuteur farouche des catholiques, le dénonciateur malhabile du Concordat, le potentat tyrannique acharné à toutes besognes anti-religieuses.

Nous faisons des vœux pour que M. Combes ait un successeur digne de notre mère-patrie et digne de tous les bons Français

LA GUERRE

Maintenant que les Japonais se sont emparés de Port Arthur, on se demande ce qui va arriver. D'aucuns sont d'opinion que la Russie, privée de sa forteresse, battue sur mer, se trouve dans une fort périlleuse position. Il est certain que la première phase de la guerre a tourné contre les armes de Nicolas II. Le soldat japonais a fait preuve d'une valeur incontestable ; les généraux japonais ont fait de la stratégie à l'égal des meilleurs tacticiens de l'Europe : de fait ce sont des élèves de l'école militaire allemande. Les succès des Japonais ont étonné le monde. Vraiment le Japon a marché à grands pas depuis trente ans : il a modernisé ses flottes, équipé ses armées, développé ses ressources d'une manière surprenante. Il a de plus soigné son industrie et son commerce. Ce progrès dans la vie industrielle et commerciale lui a donné accès aux meilleurs marchés du monde. De là, grande facilité jusqu'à présent pour le Japon à négocier ses emprunts.

Mais tout cela durera-t-il ?

En dépit des derniers revers survenus aux armes russes, on peut croire que les Japonais ont vu les plus belles de leurs heures dans la guerre. Car la Russie,—un ours un peu lourd—s'est enfin réveillée ; la Russie comprend quelle tâche elle a sur les bras. Comme elle est forte riche, grande, elle va maintenant jouer ses gros atouts. La guerre l'a trouvée en léthargie sur les affaires d'Extrême Orient; elle se ressaisit. Sa flotte de Port Arthur a été détruite; la Russie préparera une nouvelle flotte assez forte pour vaincre. Ceci prendra du temps. N'importe, on a pour soi la patience et la tenacité. Port Arthur sera reconquis, coûte que coûte, et la Russie reprendra la souveraineté sur la mer.

Pendant que les choses en sont là à Port Arthur, l'armée muscovite, campée près de Mukden attend des renforts avant d'engager la partie suprême. Au printemps Kuropatkin aura par devers lui 680,000 hommes ; d'autres suivront si c'est nécessaire : les populations militaires de toutes les Russies sont nombreuses; on peut envoyer un million d'hommes, si le besoin s'en fait sentir. Le Japon, lui, a une superbe armée, à Mukden, mais toute la force vive de la nation parait concentré là ; survienne un désastre à cette armée japonaise, formée des troupes les plus aguerries du Mikado, et on ne pourra guère les renforcer que par des recrues inexpérimentées.

***

L'empereur d'Allemagne a décoré le brave Stœssel, le défenseur de Port Arthur, et le général Nogi, son heureux adversaire

– o –

L'empereur de Russie vient de lancer un ukase pour remercier les braves de Port Arthur, et encourager ceux qui sont encore dans l'arène.

L'OUVERTURE DU PARLEMENT FEDERAL

L'ouverture officielle du parlement a eu lieu le 11 à 3 heures de l'après-midi, au milieu d'un déploiement tout à fait remarquable.

Le nouveau gouverneur a été accompagné aux édifices parlementaires par une escorte militaire nombreuse.

Dans l'enceinte du Sénat, le spectacle était des plus imposants. Les ministres en grande tenue, entouraient le Trône, et l'on voyait réunies sur le parquet et dans les galeries le sommités du monde élégant.

Lady Grey accompagnait le gouverneur-général qui a lu le discours du trône. Nous reproduisons ce document ; si nous voulions en faire aujourd'hui l'analyse, nous aurions des réserves à faire sur l'enthousiasme qui circule à travers cette pièce, rédigée par le cabinet en train de se louanger lui-même. On sait que le gouverneur, dans l'occasion, ne fait fonction que de lecteur d'une pièce rédigée par ses ministres.

DISCOURS DU TRONE

Honorables messieurs du Sénat et de la Chambres des Communes :

Je désire à cette occasion vous assurer combien je suis sensible au grand honneur que le roi m'a conféré en me nommant au poste éminent de gouverneur-général. Ma satisfaction d'avoir été appelé à représenter Sa Majesté dans le Dominion a été avivée par l'accueil cordial que j'ai reçu dans toutes parts et de toutes les classes de la société.

IMMIGRATION

Grâce à ses vastes ressources et à l'amélioration de ses moyens de transport, ce pays favorisé attire des immigrants de plus en plus nombreux, non seulement du Royaume-Uni, mais aussi des Etats-Unis et de plusieurs autres pays. A mesure que la possibilité de s'y établir aux conditions avantageuses qui existent aujourd'hui, sera mieux connue, ce Dominion deviendra la patrie d'un nombre croissant de gens heureux et contents d'y vivre, et qui, par leurs qualités et leur prospérité ajouteront à la Puissance du grand empire dont vous formez une partie importante.

LE COMMERCE

Il est satisfaisant d'observer que le commerce du Dominion, qui a augmenté d'une façon si constante depuis quelques années, ne diminue pas, celui du dernier exercice étant le plus considérable qui se soit fait. Le revenu du dernier semestre excède aussi celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

COMMISSION INTERNATIONALE

Sur l'invitation du président des Etats-Unis, mon gouvernement a consenti à prendre part à l'institution d'une commission internationale composée de trois représentants de chaque pays et chargée d'étudier les conditions et l'utilité des eaux adjacentes à la frontière qui sépare les Etats-Unis du Canada et de faire rapport, et de faire aussi à propos d'améliorations et de règlementations les recommandations les plus conformes à l'intérêt de la navigation sur les dites eaux.

L'AUTONOMIE DU NORD OUEST

L'augmentation rapide de la population des territoires du Nord-Ouest depuis deux ans a fait voir qu'il serait sage d'accorder à ces territoires l'autonomie provinciale. Un bill à cette fin sera soumis à votre considération.

LE GRAND TRONC PACIFIQUE

Les explorations nécessaires à la localisation de la ligne du chemin de fer transcontinental national canadien se poursuivent avec vigueur et on a la ferme confiance que des soumissions pour plusieurs sections pourront être demandées pendant la prochaine saison.

L'EXPOSITION DE LIEGE

L'étalage de produits canadiens, à l'exposition de Saint-Louis, l'année dernière a si bien réussi à attirer des immigrants vers les prairies de l'Ouest qu'on se propose d'accepter l'invitation du gouvernement de Belgique à envoyer des échantillons de nos produits et de nos objets manufacturés à l'exposition qui doit avoir lieu bientôt à Liège.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année dernière seront déposés devant vous. Vous serez heureux d'apprendre que la dépense a été inférieure au revenu et que déduction faite de tous frais, il est resté un excédent de recettes.

Les estimations budgédaires pour le prochain exercice vous seront bientôt soumises. On les a préparées de façon à concilier l'économie avec le développement des ressourses du Dominion.

Hon. Messieurs du Sénat,
MM. de la Chambre
des Communes.

Je vous invite à étudier avec la plus grande attention les sujets que j'ai mentionnés, et je prie Dieu de bénir vos délibérations.

Le Chef Du Parti Conservateur

Le parti conservateur, désorganisé par tant de défaites successives, par une suite ininterrompue d'insuccès, mais non découragé et confiant en l'avenir qui toujours ménage un triomphe aux causes justes, songe encore à reprendre le chef qui lui a fait honneur depuis le jour où il a été appelé à diriger ses destinées.

Le caucus qui a eu lieu à Ottawa, mardi, a rendu à M. R L. Borden un hommage qui lui était bien dû. Il a refusé d'accepter la démission du chef du parti conservateur et il lui a proposé de reprendre sa place aux Communes, à la tête de la phalange restée fidèle aux vieux principes.

M Borden n'a pas accepté d'emblée. Il veut de nouveau rencontrer ses amis et s'assurer de leur dévouement.

On reproche à M. Borden d'avoir été battu dans sa propre circonscription électorale.

M. Borden n'a pas été battu autant qu'on se plait à le dire. Contre 54,873 votes qui ont été donnés aux libéraux dans la Nouvelle Ecosse, il en a obtenu 46,298. S'il n'a pu faire élire un seul de ses partisans dans sa province, il a au moins réussi à susciter un mouvement d'opinion qui témoigne fortement en sa faveur.

Que serait-il arrivé si M. Borden, au lieu de parcourir tout le Canada pour prêcher les doctrines qui nous sont chères, avait concentré ses efforts sur la Nouvelle-Ecosse ou seulement sur la division électorale que les conservateurs d'Halifax lui demandaient de représenter ? Il ne nous semble pas possible de douter que le chef du parti conservateur eût non seulement conservé son siège aux Communes mais conquis à l'ennemi plusieurs de ses place fortes.

En peu d'années, M. Borden avait acquis un rare prestige parmi les siens. La marque de confiance et d'estime qu'on vient de lui donner, le venge des imputations malveillantes dont il a été l'objet de la part de ses adversaires.

M. Borden a fait à son pays dans la vie publique assez de sacrifices pour recevoir de ses concitoyens l'hommage de leur estime. Il a rendu à son parti des services qui ne peuvent être oubliés. Aujourd'hui encore il demeure la seule personnalité qui puisse rallier toutes les forces vives qui ont suivi les traditions des Lafontaine, des Cartier des Macdonald, des Thompson, des Bowell et des Tupper.

Si M. Borden consent à se porter candidat dans une circonscription électorale de la Puissance devenue libre par l'effacement volontaire de l'un de ses amis, nous n'avons aucun doute qu'il sera élu facilement. Le gouverment n'a aucun intérêt à lui fermer l'entrée du Parlement et le public a tout intérêt à y voir figurer des hommes de la valeur de M. Borden.

LE PALADIN MASQUE

Connaissez-vous *monsieur* St-Auban ?

Non, répondez-vous.

C'est un intrépide anonyme écrivant dans l'*Echo du Manitoba*

Quatre lignes du *Manitoba* lui inspirent toute une colonne d'*amabilités* à notre égard. Le garçon veut faire de l'esprit. Mon Dieu, qu'il y réussit bien ! Il a toute la grâce d'un cul-de-jatte en danse. Ça serait cocasse, mais ça inspire plutôt la pitié.

Vous citez le bon Lafontaine ; vous avez donc dû lire le récit de l'âne voulant faire le gracieux personnage.

Ne vous reconnaissez-vous pas des airs de famille avec Aliboron? Vous prétendez que non? Alors, lisez la *Besace,—eodem auctore,*—et vous verrez pourquoi vous refusez l'honneur d'être cousin avec Aliboron.

Oui, vraiment, ce cher Lafontaine excelle à décrire les sots de votre espèce. Car vous êtes un sot, Monsieur, de sauter immédiatement sur quelques lignes écrites par nous sans nommer personne, pour y coller le nom de M. Cyr. Ceci est un aveu très significatif ; la vérité se trahit bien toujours par la bouche des enfants,—ou de ceux qui ont la naïve ingénuité des enfants.

Nous doutons fort que M. Cyr vous trouve serviteur clairvoyant. M. Cyr pensera probablement avec une certaine mélancolie que si vous n'étiez déjà l'Ane vous seriez sans coup férir l'Ours de la ménagerie du bon Lafontaine.

Si cependant M. Cyr, que le cœur n'étouffe pas, trouve bonne votre dettre, faites-vous donner par lui une situation, ne fut-ce que comme "allumeur de cigares" de députés. Nous aurions peut-être ainsi l'occasion de travailler en votre compagnie! De loin, votre tête parait d'une belle résonnance: si creuse-; nous serions en vérité charmé de la voir; ce doit être quelque chose de bien inspirant que vos yeux de chouette prudente. Si jamais nous nous rencontrons dans les corridors du Parlement, nous vous promettons de respecter votre incognito, vous qui aimez tant l'obscurité et à qui l'obcurité va si bien Vous avez de sages prédilections pour l'anonymat, à ce qu'on voit Ami, ne vous mettez point en peine, vous ne paraissez pas de ceux à qui la Renommée joue ses tours. Dormez bien tranquille à l'ombre !

Nous ne voulons pas être en reste de courtoisies avec vous. Nous vous remercions donc de l'intérêt que vous portez à notre état d'âme et à notre bourse. Nous n'avons pas, croyez-nous les grandes convoitises que vous nous supposez. Tenez ! la première candidature qui nous sera offerte, prenez-la! Avec notre appui, et celui de M. Cyr, vous passerez d'emblée. A moins que modestie d'épistolier masqué ne se refuse aux honneurs !

Vous avez parlé de notre bourse; c'était d'une politesse douteuse, mais si la chose peut vous être de quelque plaisir, apprenez que notre bourse est en assez bonne condition pour un *quêteux* comme vous et moi. Dites à M. Cyr que plusieurs de ses amis et des vôtres, ayant visiblement plus faim que nous il serait humain de leur offrir des situations comme celle que vous faites miroiter à nos yeux avec tant de savoir-vivre et de gentilhommerie. Quel est le château qui vous a vu élever, signor ? Si jamais nous avons besoin d'assistance, nouveau Diogène, nous allumerons une lanterne et vous chercherons dans vos chères ténèbres. Nous comptons un peu que vous nous renverrez à quelqu'un de vos amis en état de secourir les pauvres et de prêter à Dieu. M. Cyr, qui jadis, vous nous fournissez l'occasion de le dire, mendiait par lettres et par télégrammes l'assistance des conservateurs en fonctions, aurait peut-être là une occasion de payer des dettes d'honneur.

Vous terminez en nous permettant d'écrire à l'avenir sur "tous les thèmes qui nous plairont" Vous êtez trop aimable vraiment ! Nous vous promettons d'user modérément d'un si précieux cadeau. En ce jour, aurore de délivrance, nous prenous l'engagement d'être d'une grande circonspection. Nous n'aborderons les grands thémes que plus tard, quand nous nous serons fait la main sur des sujets sans importance. C'est pour cela; O bon pantin, que nous vous avons consacré les prémices d'une plume vraiment libre.......

Soumission pour permis de

Coupe de bois sur les terres du Gouvernement Provincial

Des soumissions cachetées et adressées à l'honorable Commissaire des terres du gouvernement provincial, Winnipeg, et marquées "Tender for Timber Berth No. 17" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mercredi le 25 janvier 1905, pour un permis de couper du bois sur le Township 1, Rang 9 E du méridien principal et les sections 19, 20 21 22, 23, 24, 25, NE¼, 26, Sections 32, 33, 34, 35 et 36.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une somme d'argent, ou d'un chèque accepté, en faveur du commissaire des terres du gouvernement provincial pour le montant du bonus que le soumissionnaire sera disposé à payer. Aucune soumission ne devra se faire par télégraphe et la plus haute ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Les permis accordés sur ces terres seront sujets aux règlements établis pour les terres à bois du gouvernement provincial et seront en vigueur au plaisir du commissaire des terres du gouvernement provincial.

Pour plus amples détails, adressez-vous à

L. J. BOWE
Assistant député commissaire.
Département des terres du gouvernement provincial, Winnipeg, Manitoba.
16 janvier, 1905.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—A nos abonnés : s'il vous plait faites-nous parvenir le montant de votre abonnement.

—Le gouvernement local se propose de hausser la taxe sur la licence des débits de boissons.

—Hier soir, il y avait, à la salle Couture, une jolie réception donnée par un cercle de jeunesse. On s'y est bien amusé.

—Nous avons depuis dimanche, une température très douce; du soleil en quantité. Les rues sont remplies de promeneurs.

—M. et Madame Joseph Hogue ont eu la douleur de perdre leur enfant âgé de 7 mois, la semaine dernière. Nos condoléances à la famille éprouvée.

—M. J. T. Dumouchel, de St-Boniface, est revenu dimanche d'une promenade aux Antilles. M. Dumouchel, qui voyage toujours en touriste attentif, se dit enchanté de ses quelques semaines de vacances à l'étranger.

—M. et Mde Oliva Bénard, de Winnipeg, sont partis mercredi dernier en voyage de noces dans la province de Québec. Avant son mariage, M Bénard a été l'occasion d'une jolie démonstration de la part de ses amis On lui a remis une bourse en or de $325. Cette démarche est à elle seule un grand éloge du caractère du récipiendaire.

—La Royal Insurance Company ouvrira sous peu une succursale à Saint-Boniface. M. Dumouchel y installera son bureau M. Dumouchel désire informer ses clients qu'en attendant, son bureau sera dans la bâtisse du Grain Exchange, rue Princess, place du Marché, Winnipeg. Telephone 286. Ceci est une une bonne nouvelle pour nous ; la Royal Insurance Company est certainement l'une de celles qui garantissent le mieux contre le feu.

DE PAR LE MONDE

Le général Raphael de Curten, qui commandait en chef l'armée pontificale, en 1870, vient de mourir à Florence à quatre-vingt-dix ans passés. Il fut nommé général sur la proposition de Lamoricière ; il commandait la place d'Ancone en 1859 ; c'est lui aussi qui commandait les zouaves pontificaux à la journée de Mentana.

***

On mande de Paris au "New York Herald" que le général Saussier, ancien gouverneur de Paris est en ce moment fort malade. Son grand âge, 77 ans, et le chagrin qu'on pu causer à ce vieux soldat les événements déplorables de l'heure présente, en France, ont ébranlé sa santé.

Depuis plusieurs mois déjà, le général ne quittait pas la chambre où il ne recevait que ses amis les plus intimes. Sa vue s'est considérablement affaiblie.

***

On sait que Londres est une immense ville, mais il est bon que parfois, quelques chiffres en précisent les dimensions et la richesse. Le Conseil du Comté de Londres vient de publier un tableau statistique d'après lequel Londres (sans compter la Cité, laquelle est en dehors de la juridiction du Conseil), compte 4,600,000 habitants. La dette du conseil du comité est de $300,000,000.

Il y a à Londres 612,000 électeurs. 105,000 indigents et 894,000 enfants dans les écoles primaires.

Depuis quelques années, l'automobilisme, qui était fort en retard sur celui des autres pays a fait de grands progrès et il y a aujourd'hui à Londres 2,758 automobiles et 1,893 motocles.

Si on ajoute à la population indiquée par le Conseil du Comté, celle de la Cité et des localités qui sont comprises dans l'agglomération métropolitaine, on arrive à plus de cinq millions d'habitants, soit un neuvième de la population totale du Royaume-Uni.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE, Acting chief clerk, Provincial Lands, Winnipeg,

J. J. GOLDEN, Provincial Gouvernement Agent, 617, Main Street, Winnipeg.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la première séance régulière du vingt troisième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 9 Janvier 1905.

Présents:—Messieurs les conseillers Gauvin, Pelletier, Metcalfe, Gédéon Couture, Marcoux et Thomas Berry.

En l'absence de Son Honneur le Maire, le Secrétaire Trésorier ouvre la séance et invite les membres présents à se choisir un président.

Le conseiller Gauvin est choisi pour présider l'assemblée.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Marcoux, que le neuvième rapport de la Cour de Police pour le mois de décembre 1904 soit filé. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. Metcalfe, que M. J. A. Marion soit nommé auditeur de la Ville avec un salaire de $40.00. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux, que le cons. Gauvin soit nommé Pro-Maire pour le premier quartier de cette année. Agréé.

Le cons. Gauvin, en sa qualité de Pro-Maire nomme M. J. Côté comme second auditeur avec le même salaire de $40.00. Agréé.

Proposé par le cons. Gédéon Couture, secondé par le cons Pelletier, que le Dr Lambert soit continué dans sa charge de médecin officier de Santé de la Ville pour l'année 1905 au même salaire que l'an dernier. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes, que la demande de M. Gédéon Plante relativement au transport de la licence de M. B. Samard soit accordée. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. G. Couture, que le rôle de paie No. 2, au montant de $54.70 pour ouvrage fait dans les rues soit accepté et payé, mais que le surintendant des travaux soit prié de donner quelques détails sur les lieux et la nature de ces ouvrages Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons Metcalfe, que le rôle de paie No. 1 au montant de $59 30 soit accepté et payé. Agréé.

Et sur proposition du cons. Berry, secondé par le cons. Metcalfe, la séance est ajournée à lundi le 16 janvier.

MONTCALM

Présents: Maurice Dupré préfet, Louis Ayotte, Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Harry Franks, Gaspard Bérard, Horace Dansereau conseillers.

Les membres du conseil ci-dessus mentionnés donnent leur déclaration de qualification conformément à la classe 205 de l'acte des institutions Municipales et le greffier leur fait prêter le serment requis en vertu de l'acte ci-dessus cité.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier donne la lecture du procès verbal de la dernière réunion.

Ayotte-Bérard: Que le règlement No 173 concernant l'engagement du Sec. Trés. soit lu une première, deuxième et une troisième fois et soit accepté. Adopté.

Dumontier Franks: Que le docteur Deschambault soit engagé comme officier de santé pour le quartier 1 et 2 au prix de $50.00 pour l'année 1905. Adopté.

Franks-Ayotte: Que toutes les taxes dûs à la Municipalité sur des terrains non patentés soient payés le ou avant le quinzième jour de février, après cette date le conseil les collectera par saisie, et que le greffier notifie les intéressés. Apopté.

Ayotte-Franks: Que M. L.D. Bissonnette soit nommé auditeur pour la Municipalité de Montcalm pour l'année 1905 au prix de $25.00. Adopté

Dupré-préfet: Je Maurice Dupré préfet, nomme Ovide Bellavance auditeur pour la Municipalité de Montcalm au même prix de $25.00. Adopté.

Franks-Dumontier: Que le Rôle de l'année 1904 soit adopté pour l'année 1905 et que ce conseil siège à la Cour de Révision le 23ième jour de mai 1905. Adopté.

Ayotte-Bérard: Que le docteur Renaud soit engagé comme officier de santé pour les quartiers 3 et 4 au prix de $50.00 pour l'année 1905. Adopté.

Cartier-Bérard: Qu'il soit payé à Louis Ayotte $25.00 de l'âcre pour le site d'un pont à être construit à l'ouest du SW¼-28-3-1E et que ce chemin soit mesuré aussi près que possible du grand chemin. Adopté.

A Monsieur le Préfet et à Messieurs les conseillers de la Municipalité de Montcalm:

Messieurs, Je vous présente ma résignation comme conseiller du quartier No 4 de la Municipalité de Montcalm, et vous prie de vouloir bien l'accepter.

Louis Ayotte.

Frank Cartier, Que la résignation de Louis Ayotte ne soit pas acceptée. Adopté.

Cartier-Dumolin, Que le Sec-Trésorier soit autorisés à signer les cheques émis par la Municipalité de Montcalm pour l'année 1905 et que le préfet et le Sec Trésorier soit authoriser à signer les billets ou renouvellements que la Municipalité pourrait avoir besoin en l'année 1905. Adopté.

Franks-Bérard, Qu'un compte separé pour les travaux publics soit fait pour chaque quartier. Adopté.

Ayotte-Bérard, Que Ephrem Marion soit autorisé à collecter les billets de grain de semence et que 10 p c de commission lui soit alloué sur l'argent rapporté au conseil à la prochaine assemblée. Que 5 p.c. lui soit alloué sur les renouvellements garantis par Chattel Mortgage ou billet endossés par des endosseurs solvables payables lorsque les dits Chattel Mortgages ou renouvellements auront été payés à la Municipalité et qu'il n'accepte pas moins de 25 p. c. comptant, et que sur rapport du conseil tous ceux qui n'auront pas payé 25 p. c. seront poursuivis. Adopté.

Avis De Motion

Qu'à la prochaine assemblée il soit fait un amendement concernant le règlement des mauvais herbes.

LOUIS AYOTTE.

Musique Allemande

Ce que jouent les théâtres allemands.

On vient de dresser, en Allemagne, la statistique des auteurs et compositeurs les plus joués, au cours de la saison 1903-1904.

Parmi les musiciens, c'est—naturellement — Wagner qui tient la tête avec un total de 1,523 représentations. Verdi, qui vient immédiatement après n'en a que 614; Mozart, 452; Weber, 364. C'est Bizet, qui vient au premier rang des compositeurs français avec 308 représentations, faisant "dead heat avec Meyerbeer. Suivent: Mascagni, avec 262; Léoncavallo, avec 195: Beethoven 176 et Humperdiuck, 157.

COUR TACHE No. 252

A une assemblée régulière de de la Cour Taché No. 292 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 28 Dec., 1904, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Propsé par le Frère Tresorier appuyé par le Frère R. Guilbault que la démission de Monsieur J. E. Cyr comme chef Ranger de notre cour soit acceptée et comme marque d'appréciation pour les services rendu comme fondateur de l'Ordre dans cette Province et aussi comme Chef Ranger pendant une période de 12 années la Cour envoie au Frère J. E. Cyr l'expression de ses sincères remerciements.

Que copie de la presente lui soit transmise ainsi qu'à la presse.

Proposé par le Frère Sec-Archiviste appuyé par le Frère Tresorier qu'il soit resolu:

1er. Que la Cour Taché No252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec regrets la perte que vient de subir le Frère J E D'Amour.

2èm. La Cour envoie au Frère éprouvé ainsi qu'à sa famille ses sincères sympathies.

3ème Que copie de la presente lui soit transmise ainsi qu'à la presse.

Vainqueur et vaincu

Voici comment les dépêches relatent la première rencontre du général russe Stoessel avec le général japonais Nogi après la reddition de Port Arthur.

Les deux généraux, accompagnés de quelques officiers d'état-major, se sont rencontrés à midi dans une maison appelée le "Cottage du Prunier", la seule maison intacte du village de Chouchi.

En arrivant, le général Nogi a cordialement tendu la main au général Stossel, et lui a fait exprimer, par un interprète, le plaisir qu'il éprouvait à rencontrer un adversaire qui avait combattu si vaillamment pour son empereur et sa patrie Le général japonais déclara ensuite qu'une déépche du mikado lui demandait d'avoir les plus grands égards pour le généra Stoessel et ses officiers, en raison de leur héroique fidélité à leur empereur et à leur pays. C'est pour cela a-t-il ajouté, que les officiers russes seront autorisés à conserver leur épée.

Le général Stoessel a répondu en disant qu'il était reconnaissant à l'empereur du Japon, qui sauvait l'honneur de la famille Stoessel, dont tous les descendants apprécieront la haute bienveillance du mikado. Le général russe a ensuite communiqué au général japonais le télégramme du tzar autorisant les officiers à rentrer en Russie après avoir donné leur parole au vainqueu.

En continuant, le général Stoessel a dit avoir appris que le général Nogi avait eu ses deux fils tués pendant la guerre

Le général japonais a répondu en souriant:

"L'un de mes fils a été tué à Nanchan, et l'autre sur la colline de 203 mètres. Le sacrifice de leur vie n'a pas été fait en vain, car leur vie n'était rien en comparaison de l'importance des des positions que nous voulions emporter.

Le général Stoessel a ensuite demandé au général Nogi la permission de lui offrir son cheval, comme souvenir et en témoignage de sa considération. Le général japonais, en exprimant ses remerciements, a regretté de ne pouvoir accepter ce ce cadeau pour lui-même, car tout ce qui provient de Port Arthur appartient au Japon, mais il l'a accepté au nom de l'armée.

Le commandant de l'armée japonaise a prié le général Stoessel de conserver son domicile à Port Arthur, jusqu'à ce que des arrangements aient été faits pour son retour en Russie avec sa famille.

Après le déjeuner, les deux généraux ont été photographiés ensemble et le général russe est retourné à Port Arthur.

L'entrevue a pris fin à une heure de l'après midi.

LA NOEL RUSSE

St Pétesbourg. La fête de la Noel a été célébrée partout avec tristesse et a surtout été une fête de famille.

La guerre actuelle et les deuils récents dans de nombreuses familles ont fait que toute réjouissance a été bannie cette année. A Saint Pétersbourg, tous les ministères ont été fermés jusqu'à mardi. Il a fait un froid terrible et on ne rencontre personne dans les rues. Il n'y a pas de fêtes publiques et les invitations à des réunions privées n'ont pas été lancées comme les années précédentes.

La fête de Noël à été célébrée le plus tranquillement du monde possible par le tzar et sa famille au palais de Tzarkoe Selo. Il y a eu un grand arbre de Noel pour les grandes-duchesses, mais, différemment des précédentes années, aucune autre célébration.